

La FEONG regroupe des ASBL dont l'objet social est la coopération au développement ou l'éducation au développement, ou le soutien à des ASBL de coopération ou d'éducation au développement. Les membres sont principalement des ONG.

Chaque membre contribue aux frais de fonctionnement de la FEONG en s'acquittant du paiement de la cotisation annuelle de 200 € majoré d'un montant qui varie en fonction du nombre de travailleurs.